

**CONCOURS DE RECRUTEMENT D'INFIRMIER(E)S
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

ACADEMIES DE REGROUPEMENT EST

Session 2021

ÉPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITÉ

Durée : 3 heures (Coefficient : 1)

Réponse(s) à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la **copie** (ou des copies) **modèle CMEN** mise(s) à votre disposition.

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance. Toute mention d'identité portée sur toute autre partie de la copie (ou des copies) que vous remettrez en fin d'épreuve mènera à l'annulation de votre copie.

Si la rédaction de votre devoir vous impose de mentionner des noms de personnes ou de villes, non précisées dans le sujet, vous utiliserez des lettres pour désigner ces personnes ou villes (A..., Y..., Z....).

Les candidats ne doivent pas quitter la salle avant **2h00** de composition.

Ce sujet comporte 3 pages (page de garde incluse). Vérifiez que le sujet est complet.

Question n°1 :

La vaccination HPV :

1. Développez le sigle.
2. De quelles préventions s'agit-il ?
3. Quelles recommandations vaccinales : posologie, public, âge ?

Question n°2 :

La circulaire n°2016-114 du 10 août 2016 définit 4 missions au Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC).

Citez ces missions.

Question n°3 :

Une élève scolarisée en classe de 3ème arrive en novembre dans votre établissement. Elle bénéficie d'un P. A. P.

1. Donnez la définition de cet acronyme.
2. Quels élèves relèvent de ce dispositif ?
3. Comment accompagnez-vous la poursuite de sa scolarité ?

Question n°4 :

Quelles consignes doivent figurer dans le protocole d'urgence ?

ETUDES DE CAS

Etude de cas n°1 :

Au sein de votre lycée professionnel, vous remarquez que lors de la visite médicale de dérogation pour travaux réglementés, un nombre important d'élèves présentent des troubles auditifs liés à l'écoute de musique amplifiée. Vous souhaitez mettre en place un projet de prévention sur les risques auditifs chez les adolescents.

1. Quels sont les signes évocateurs d'un trouble de l'audition ?
2. Quelles sont les principales causes des troubles auditifs des élèves ?
3. Lors du dépistage des troubles de l'audition, quelle est la zone de fréquence (en Hertz) et la zone d'intensité (en Décibel) utilisées habituellement ?
4. Quelles sont les conditions à réunir pour un dépistage optimal ?
5. Quel sera le cadre institutionnel de votre projet de prévention ?
6. Indiquez et détaillez chacune des étapes de votre démarche ainsi que le contenu du projet.

Etude de cas n°2 :

Un élève se présente à l'infirmerie, se plaint de démangeaisons et présente des lésions cutanées.

Le médecin de l'Education Nationale établit qu'il s'agit d'un cas de gale.

Le jeune vous informe qu'il est interne dans l'établissement dans une chambrée de 4 élèves.

Rappelez la conduite à tenir en cas de gale vis-à-vis de l'élève et de sa famille, des autres élèves et de l'établissement.

Dans quel cas, faut-il faire une déclaration à l'A. R. S. ?